



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-16413>

Département(s) de publication : **10**

Annonce n° **26-16413**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Troyes Champagne Metropole

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 20006925000013

Ville : TROYES

Code postal : 10000

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 10

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.xmarches.fr/entreprise/detailConsultation.php?key=39117>

Identifiant interne de la consultation : M2026-003

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : François BAROIN

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : cf article 4-2 du RC
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : cf article 4-2 du RC
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : cf article 4-2 du RC

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 19/03/2026 à 17:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux de création et maintenance d'un dispositif de contrôle d'accès sur la billetterie du Stade de l'Aube.

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Les travaux ont pour objet la création et la maintenance d'un contrôle d'accès adossé à la billetterie du Stade de l'Aube, ayant pour but principal de fluidifier et faciliter les déplacements des spectateurs vers leurs places attribuées, en optimisant la durée au moment du contrôle de la validité du billet. Cette optimisation s'effectuera par une gestion automatique et autonome des billets qui remplacera le contrôle actuellement effectué par des agents. Conformément à l'article L2113-10 du Code de la commande publique, le présent marché public n'est pas alloti car il ne permet pas l'identification de prestations distinctes. Pour cause, il s'agit de l'achat d'une solution complète de contrôle d'accès de billetterie. Cette solution intégrant un ensemble interdépendant tel que le logiciel, la maintenance et les matériels (tourniquet, borne VIP, tripodes) servant au contrôle : -Ces matériels sont un assemblage de plusieurs systèmes disponibles et qui sera agencé par le titulaire afin d'être compatibles pour sa solution globale ; -Le type de fixation (voire fondations) des matériels varie selon le système proposé ; -Compte-tenu de l'assemblage unique des matériels réalisé par le titulaire, le logiciel ne saurait être maintenu que par l'opérateur qui aura conçu ledit système ; -L'ensemble des travaux connexes (pose, VRD, électricité) qui seront à effectuer dépendront de la solution globale de contrôle qui sera proposée par le titulaire. Ce marché comporte 2 tranches : - Tranche ferme : création d'un dispositif de contrôle d'accès sur la billetterie du stade de l'Aube et maintenance pendant le délai de garantie ; - Tranche optionnelle : contrat de maintenance préventive d'une durée de 12 mois à l'issue de la période de garantie du dispositif de contrôle d'accès. Le présent marché public sera conclu sous la forme d'un marché ordinaire et sera traité.

Lieu principal d'exécution du marché : Stade de l'Aube situé au 126 Avenue Robert Schuman, 10000 TROYES.

La consultation comporte des tranches : Oui

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détail sur la visite (si oui) : Cf article 3-4 RC

Autres informations complémentaires : Une visite des lieux est obligatoire (cf article 3-4 du RC). Forme juridique que devra revêtir le(s) soumissionnaire(s) : cf article 3-5 du RC. Le délai de validité des offres est fixé à 150 jours à compter de la date limite de remise des offres. Quant au délai de validité des propositions négociées, il sera de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres négociées. Négociations : cf article 7-3 du RC. En application de l'article R2123-5 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché, objet de la présente consultation, sur la base des offres initiales sans négociation. Critères de jugement des offres pour la sélection du titulaire : La valeur technique, notée sur 100 points, pondération 60%, jugée au regard du mémoire technique fourni par le candidat et selon les sous-critères suivants : -La qualité, la pertinence et l'expertise des moyens humains spécifiquement affectés au chantier (nombre, rôles, tâches, expérience dans le domaine concerné et compétences), sous-critère noté sur 15 points. -La qualité et la pertinence des équipements proposés pour le contrôle d'accès au regard des fiches techniques, de leur facilité d'usage pour les usagers (spectateurs) et les opérateurs (personnel de sécurité et d'exploitation), ainsi que de leur maniabilité et facilité de déploiement sur site, sous-critère noté sur 30 points. -La qualité et la pertinence de la durabilité des équipements proposés pour le contrôle d'accès ainsi que les prestations de maintenance associées (longévité des matériaux et équipements, disponibilité des pièces de rechanges, remplacement des pièces d'usure : écran, lecteur roulements, roulettes, batteries tripodes, raccordements, etc.), sous-critère noté sur 25 points ; -La qualité et la pertinence de l'organisation des déchets au regard du SOGED (schéma d'organisation et de gestion

des déchets) décrivant l'organisation et la méthodologie employées par le candidat afin de gérer sa production de déchets résultant des travaux (désignation d'un responsable « déchets », action de sensibilisation du personnel, dispositif de tri adopté, filières d'élimination et de traitement, méthodologie de suivi et de contrôle, etc.), sous-critère noté sur 10 points. -La qualité et la pertinence des propositions d'exploitation des licences dédiées au dispositif du contrôle d'accès (droits, hébergements, mises à jour, etc.), sous critère noté sur 10 points. -La qualité et la pertinence de la maintenance préventive proposée par le candidat dans le cadre de la tranche optionnelle (méthodologie proposée pour répondre aux exigences du CCTP, fréquence des interventions, moyens humains et techniques...), sous-critère noté sur 10 points. Le prix des prestations, noté sur 100 points, pondération 40%, jugé au regard des montants reportés à l'article D1 et D2 de l'AE : -S'agissant du montant global et forfaitaire relatif à la tranche ferme, noté sur 90 points -S'agissant du montant global et forfaitaire relatif à la tranche optionnelle, noté sur 10 points. Voies et délais de recours : cf article 9-2 du RC

Date d'envoi du présent avis à la publication : 16/02/2026